

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS**  
**SÉANCE DU 20 MARS 2026**

**DÉPARTEMENT**

Haute-Garonne

**Nombre de conseillers**

En exercice 19  
Présents 18  
Procuration 1  
Votants 19

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 18h,  
Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,  
S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de RIVOIRE Marion  
.....

Date de la convocation : 16/03/2026  
Date d'affichage de la convocation : 16/03/2026  
Date d'affichage de la délibération : 25/03/2026

Etaient présents : MME RIVOIRE Marion, MR PARIS Benjamin, MME JEULIN-CARREY Florence, MR JAIME Emmanuel, MME MOËNNARD Charlotte, MR VERGER Guillaume, MME GLEYES Lucie, Mr SOS Aurélien, MME GUIBAL Laurence, MR PERQUIS Christophe, MME TONG-LEE-A-TAÏ Maeva, MR TURLAN Grégory, MR LERAN Jean-Philippe, MME CHANSAREL Frédérique, Mr BECAÏS Anthony, MME TRICONNET Chloé, MR DOLIN Nicolas, MME TAGLIAFERRI Claire

Ont donné procuration : MME LATGER Lucie a donné procuration à MME JEULIN-CARREY Florence

Florence JEULIN-CARREY a été nommé(e) secrétaire de séance.

Délibération n° 2026-19 Fixation du nombre d'adjoints au Maire

*Exposé*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-2,  
Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à signer,  
Considérant cependant que ce nombre ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal,

Madame la Maire propose de fixer à 5 le nombre de postes d'adjoints.

*Décision*

Oui cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

**DÉCIDE :**

D'approuver la création de 5 postes d'adjoints au Maire,

La délibération est adoptée à :

19

VOIX POUR  
ABSTENTION  
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Fait à Flourens, le 20 mars 2026

Le secrétaire de séance,

La Maire,  
Marion RIVOIRE

